

Le bon sens plutôt que les diktats de la Confédération

Discours de David Raedler, co-président de l'ATE Association transports et environnement

Le texte prononcé fait foi.

Dans les attaques contre le 30 km/h, il ne s'agit pas simplement de quelques panneaux de signalisation au bord des routes. Il s'agit du fait que la Confédération veut court-circuiter les cantons et les communes lorsqu'il est question de réductions de vitesse.

L'ATE Association transports et environnement s'oppose à ce diktat fédéral. Par le passé, les communes et les villes ont toujours pris, en concertation avec les cantons, des décisions raisonnables et proportionnées. Cela a été confirmé à plusieurs reprises par le Tribunal fédéral: le 30 km/h est une mesure dont l'efficacité est prouvée pour la protection contre le bruit, l'amélioration de la sécurité routière et la fluidité du trafic.

À nos côtés, 600 villes et communes s'opposent également à l'ordonnance du conseiller fédéral Albert Rösti. Il ne s'agit pas pour elles d'une question de pouvoir, mais de compétences. Elles sont en effet les mieux placées pour évaluer la situation locale; elles savent où des réductions de vitesse sont judicieuses pour des raisons de protection contre le bruit, de sécurité routière ou d'amélioration du flux de trafic.

Environ 17 000 personnes ont invité le Conseil fédéral, par une lettre de protestation, à reconsidérer ce diktat fédéral contre le 30 km/h. Elles ne veulent pas de décisions télécommandées depuis l'administration fédérale, mais des solutions raisonnables, efficaces et proportionnées pour réduire le bruit et améliorer la sécurité routière.

Aujourd'hui, l'ATE remet au DETEC les signatures recueillies, accompagnées de la lettre de protestation et de la prise de position contre l'interdiction du 30 km/h. Le signal clair provenant de la population ainsi que des villes et des communes doit impérativement être pris en compte.